



Beynat  
- Corrèze -

Procès-verbal  
Séance du Conseil Municipal  
du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin, à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Maire.

Présents :

MONTEIL Jean-Michel - JARRETY Alain - CLAVEL Danielle - REYNIER Arnaud - CARBONNEIL Christine - VIALLE Pascale - DHUR Patrick - MOULLEC Loïc - DOMERGUE Estelle - RAULHAC Sébastien - BREUIL Anaïs

Secrétaire de séance : Christine CARBONNEIL

Excusé (s) : Mily Pierre (procuration à Patrick DHUR)

Absent (s) : BRUGMANS Valérie - CAILLEAU Jean-Christophe - GANTHEIL Angélique

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

Séance ouverte à 18h00

Christine CARBONNEIL est désignée secrétaire de séance.

Contexte :

*Il s'agit d'une réunion du conseil municipal portant sur de nombreux sujets de gestion communale : personnel saisonnier, contrats d'entretien, baux commerciaux, ventes de lots dans un lotissement, recrutements, gestion de la médiathèque et du musée, subventions, et questions diverses. La réunion aborde également des sujets sensibles liés à la vie interne de l'équipe municipale.*

*Monsieur Le maire explique que les élections sénatoriales auront lieu à la Préfecture. La journée de vote implique une présence sur place, avec un repas prévu à la Préfecture. Il précise que les titulaires votent, et que les suppléants interviennent en cas d'absence d'un titulaire. Une précision est apportée : la liste retenue est celle du tableau du conseil municipal, et non la liste de présentation aux élections municipales.*

Décisions prises depuis le 11 mai 2026 :

Décision 2026-13 : vente emplacement pour implantation de concession funéraire pour Mr BOUYT et Mme BARDY. Emplacement 6 E allées des érables dans le 3<sup>ème</sup> cimetière.

Décision 2026-14 : Avenant 1 lot 08 menuiseries intérieures – marché Réhabilitation et restructuration restaurant du lac de Miel :

Moins-value de 622.99 € HT – 747.59 € TTC

Le montant du lot 08 menuiseries intérieures passe de la somme de 59 614.88 € HT – 71 537.86 € TTC à la somme de 58 991.89 € HT – 70 790.27 € TTC.

Le montant global du marché, passe donc de 960 500.64 € HT – 1 152 600.27 € TTC à la somme de 959 877.65 € HT – 1 151 852.68 € TTC.

Monsieur Le Maire explique que ces avenants résultent de suppressions de postes réalisées lors de la conception initiale du projet pour passer sous un seuil budgétaire, et que certains éléments supprimés s'avèrent finalement indispensables.

Décision 20026-15 : Acceptation devis – ASSISTANCE ENERGIE – intervention sur climatisation MSP – recherche et réparation fuite gaz

Est accepté le devis en date du 30 mars 2026, de l'entreprise ASSISTANCE ENERGIE, pour un montant de 4 529.51 € HT – 5 435.41 € TTC.

Décision 20026-16 : Acceptation devis – BORDAS - mise en place de pompes pour arrosage

Est accepté le devis en date du 13 mars 2026 de l'entreprise BORDAS, pour la fourniture de pompes et système d'arrosage dans le cadre de l'aménagement du Rondpoint de Bancharrel, pour un montant de 1 374.27 € HT – 1 649.12 € TTC.

Décision 20026-17 : Acceptation devis – DEFIMAT – matériel services techniques

Est accepté devis N° BR00001335/D du 03/04/2026 de l'entreprise DEFIMAT Jardin, fourniture 2 sécateurs ergonomiques, 1 scie arboricole, 1 coupe-branches télescopique et 3 casques, pour un montant de 544.38 € HT – 653.26 € TTC

Est accepté devis N° UJ00000505/D du 12/03/2026 de l'entreprise DEFIMAT Jardin, fourniture autocut et souffleur à dos, pour un montant de 1 340.00 € HT – 1 608.00 € TTC

Décision 2026-18 : Acceptation devis – CPA SERRE – jardinières médiathèque

Devis N° 14251 du 27/04/2026 de l'entreprise CPA SERRE, fourniture de jardinières pour médiathèque, pour un montant de 865.31 € HT – 1032.81 € TTC

Décision 2026-19 : Acceptation devis – QCM quincaillerie Mairie – pompe à graisse

Devis n° 2519 du 11/03/2026 de l'entreprise QCM Quincaillerie Corrèzienne Mainie, fourniture pompe à graisse ; pour un montant de 460.00 € HT – 552.00 € TTC

Décision 2026-20 : Acceptation devis – DEVAUD TP – soutènement et renforcement route d'Eyzat

Devis n° 26<sup>E</sup>526 du 28/04/2026 de l'entreprise DEVAUD TP, soutènement et renforcement voirie Eyzat, pour un montant de 12 115.00 € HT – 14 538.00 € TTC

Décision 2026-21 : Acceptation devis – ASSISTANCE ENERGIE – intervention sur climatisation MSP – remplacement détenteur

Est accepté le devis complémentaire en date du 7 mai 2026, de l'entreprise ASSISTANCE ENERGIE, pour la réparation sur climatisation HITACHI de la maison de santé, remplacement du détenteur, pour

un montant de 1390.28€HT – 1668.34 € TTC.

Monsieur le Maire précise que suite aux recherches de fuites, un détenteur de caissettes défectueux a été identifié.

Décision 2026-22 : Acceptation devis – SARRAZIN COUTAL ENTREPRISE – Restauration du mur de soutènement du parking de la Halle. Ce mur présentait plusieurs zones de décrochement.

Est accepté le devis en date du 7 mai 2026, de l'entreprise SARRAZIN COUTAL ENTRPRISE, pour la restauration du mur de soutènement du parking des halles, pour un montant de 1980.00 €HT – 2376.00 € TTC.

Monsieur Le Maire signale également que le mur du cimetière nécessite une intervention urgente : des pierres sont en train de se désolidariser et présentent un risque de chute grave. Il mentionne aussi le mur du Parjadis est également en mauvais état. Il recommande une surveillance régulière et une intervention rapide, en soulignant que l'entretien préventif est peu coûteux mais indispensable.

Décision 2026-23 : Travaux de création de deux terrains de tennis

Est retenue l'offre, AUVERGNE SPORTS, pour un montant de 123 754.00 € HT – 148 504.80 € TTC, Lot 02 : terrains de tennis extérieurs, revêtements et accessoires.

Décision 2026-24 : Avenant 4 lot 13 - plomberie – marché Réhabilitation et restructuration restaurant du lac de Miel

- Plus-value de 1 883.50 € HT – 2 260.20 € TTC

Le montant du lot 13 plomberie passe de la somme de 139 296.34 € HT – 167 155.61 € TTC à la somme de 141 179.84 € HT – 169 415.81 € TTC.

Le montant global du marché, passe donc de la somme de 955 819.14 € HT – 1 146 982.97 € TTC à 957 702.64 € HT – 1 149 243.17 € TTC.

Décision 2026-25 : Marché public de travaux : Réhabilitation et restructuration restaurant du lac de Miel - Beynat

Acceptation d'un contrat de sous-traitance n° 2 lot 02 - lot maçonnerie, gros œuvre pour travaux de ravalement. Entreprise SAS SP CARVALHA, pour un montant de 11 200 € HT (TVA par auto-liquidation)

Décision 2026-26 : Contrat de Location Gîte 8 et 10 – Miel  
Contrat de Location ancien Snack -étang de Miel -19190 Beynat

Est accepté le bail de location entre la commune de Beynat et Monsieur BARKATE David d'un gîte n°8 se trouvant 3294 route du Lac -19190 BEYNAT du 01/07/2026 au 31/12/2026 moyennant un loyer mensuel de 350 € + 50 € de charges.

Est accepté le bail de location entre la commune de Beynat et Monsieur RAKOTOARISOA



Tahiriniaina d'un gîte n°10 se trouvant 3294 route du Lac -19190 BEYNAT du 01/07/2026 au 31/12/2026 moyennant un loyer mensuel de 350 € + 50 € de charges.

Est accepté le bail précaire de location entre la commune de Beynat et Madame SALAMONE Amandine d'un Local se trouvant Étang de miel -19190 BEYNAT (ancien snack) du 01/07/2026 au 31/08/2026 moyennant un loyer mensuel de 100€

Décision 2026-27 : Acceptation devis – travaux de raccordement électriques parties privative - blocs sanitaires, ancien bloc secours (dont mise au norme tableau électrique), club house : TERRACOL TP et JJSS

Sont acceptés les devis suivants :

- Entreprise TERRACOL TP, 3 bis, avenue Lamartine, Cafoulein, 19400 ARGENTAT sur DORDOGNE, devis D-262604-889 du 02/04/2026 en date du 16 janvier 2026, pour un montant de 4 151.50 € HT – 4 981.80 € TTC
- Entreprise JJSS Etablissement SOULIER, 184 B avenue de la Marquisie, 19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE, devis 7350 du 17/03/2026, pour un montant de 9 175.30 € HT – 11 010.36 € TTC.

Décision 2026-27 bis : Travaux de création de deux terrains de tennis

Décide de retenir l'offre de SAS TERRACOL TP, pour un montant de 125 719.40 € HT – 150 863.28 € TTC, Lot 01 : Terrassement – VRD - Eclairage :

Décision 2026-28 : Acceptation devis – INEO – dépose et repose des éclairages terrains de tennis

Est accepté le devis en date du 20 janvier 2026 de l'entreprise INEO, pour la dépose et repose des éclairages sur terrains de tennis, pour un montant de 5 099.54 € HT – 6 119.45 € TTC.

#### **DEL N° 2026- 074 : Approbation du Procès-verbal des séances du conseil municipal du 22 avril 2026 et 11 mai 2026**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à valider les procès-verbaux des séances du Conseil municipal réuni le 22 avril 2026 et 11 mai 2026 ;

**Aucune remarque.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 22 avril et 11 mai 2026.

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

#### **DEL N° 2026- 075 : Institution et vie politique : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Mme CLAVEL Danielle, avec 12 voix  
M. JARRETY Alain, avec 12 voix  
- Délégués suppléants :  
Mme CARBONNEIL Christine, avec 12 voix  
M. REYNIER Arnaud, avec 12 voix  
Mme VIALLE Pascale, avec 12 voix  
*Délibération approuvée à l'unanimité.*

*La séance est levée à 17h37*

Le Maire, Jean-Michel MONTEIL



La secrétaire, Christine CARBONNEIL





Beynat  
- Corrèze -

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INT2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme CLAVEL Danielle
- M. JARRETY Alain
- Mme BREUIL Anaïs
- M. RAULHAC Sébastien

La présidence du bureau est assurée par M. MONTEIL Jean-Michel.

La liste déposée et enregistrée est ainsi composée :

Titre de la liste : « Beynat, votre avenir, avec nous »

- 3 délégués titulaires :

M. MONTEIL Jean-Michel

Mme CLAVEL Danielle

M. JARRETY Alain

- 3 délégués suppléants :

Mme CARBONNEIL Christine

M. REYNIER Arnaud

Mme VIALLE Pascale

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le nombre de délégués à élire est le suivant :

- ❖ 3 délégués titulaires
- ❖ 3 délégués suppléants

Les délégués sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste paritaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

**Election des délégués titulaires et suppléants :**

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 12

Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de délégués si le quotient ne donne pas un chiffre entier il est arrondi à l'entier supérieur) : 05

Sont donc élus :

- Délégués titulaires :

M. MONTEIL Jean-Michel, avec 12 voix